

de de tous ses biens, sera *notre pain*, non *quotidien*, mais *éternel*. Ainsi soit-il.



# S E R M O N

S U R L A

## SECTION XLII.

D U

## C A T E C H I S M E.

*Pardonne-nous nos pechez, comme nous pardonnons, &c.*

**D**IEU de soi-même est infiniment enclin à répandre sur les hommes tous les biens dont leur nature est capable: Mais le peché qui est survenu, a comme fermé & resserré violamment les tresors de la beneficence divine, & l'on peut dire à tout le genre humain ce qu'Ésaïe protestoit particulièrement aux Israélites. \* *Voici, la main de l'Eternel n'est pas raccourcie qu'elle ne puisse*

\* Es. 49. 1. 21

*puisse délivrer; Et son oreille n'est point devenue pesante, qu'elle ne puisse entendre. Mais ce sont vos iniquitez qui ont fait separation entre vous & votre Dieu; Ce sont vos pechez qui ont fait qu'il a caché sa face arriere de vous, afin qu'il n'entende pas. Ce n'est pas de lui que vient la rupture de cette bienheureuse communion que vous devriez avoir avec lui, ô hommes. Ce qu'il n'éloigne point de vous tant & tant de misères, de disgraces, d'afflictions & de calamitez, auxquelles toute votre vie est sujette; Ce qu'il ne vous garantit point de la mort qui vous engloutit & vous consume tous les jours; Ce qu'il ne vous accorde point des graces & faveurs qui conviennent à votre être, n'est pas que ses yeux ne voient clairement tout ce desordre, que ses mains ne soient assez puissantes pour y remedier, & son cœur assez pitoyable pour le desirer. C'est toujours ce même Dieu, qui par une bonté, puissance & sagesse inestimable, créa toutes choses au commencement, & qui jusques à ce jour les a miraculeusement conservées; il voit tous vos maux, il fait les biens qui vous seroient necessaires; Il ne veut point votre mort; il veut au contraire votre*

**vic.**

**Mais**

Mais les pechez dont vous êtes coupables, détruisent toute cette sainte & divine affection; car la Justice ne pouvant souffrir qu'il dispense ses graces à des personnes toutes couvertes de crimes, arrête le cours naturel de sa bonté, qui le portoit à se communiquer à vous, en vie & en jouissance éternelle; Comme lors qu'une riviere vient à rencontrer une digue forte & épaisse, elle s'arrête sans passer outre, son écoulement naturel étant contraint & forcé par cet obstacle; Il en est de même de la benignité de Dieu, son cours & son mouvement naturel est de se répandre sur nous; Nos pechez s'y sont opposez, & ont comme suspendu & retenu cette eau de benediction, l'empêchans de couler sur nous; Comme donc la digue étant une fois ôtée, la riviere reprend son cours, sa premiere liberté lui étant par ce moien renduë, de même le peché de l'homme étant levé, la Beneficence divine se déborde aussi-tôt sur l'homme, & reprenant son cours naturel & ordinaire, remplit son canal des eaux sacrées & immortelles de grace & de vie.

D'où vous voiez, *Mes Freres*, que la remission des pechez comprend tout notre bonheur; car puis que la presence & la consi-  
dera.

deration du peché est le seul obstacle qui nous empêche d'être heureux, il s'ensuit clairement que la *remission du peché* nous rend tout notre bonheur, & nous rétablit en la condition la plus convenable & la plus désirable à notre nature. C'est pour cela que le *Psalviste* s'écrie au commencement du Ps. 32. <sup>a</sup> *ô que bienheureux est celui duquel la transgression est quittée, & duquel le peché est couvert ! ô que bienheureux est l'homme auquel l'Eternel n'impute point l'iniquité !* Il n'y a point de milieu entre ces deux choses, <sup>b</sup> *Tu es heureux, si tu es quitte de peché.* S. Paul se sert de ce passage dans l'Épître aux *Rom.* dans cette veüe, montrant évidemment par là que la *justification des fidèles* devant Dieu n'est autre chose que la *remission de leurs pechez*, qui se fait ensuite de leur foi, selon l'Alliance de grace, & non ensuite de leurs œuvres, selon l'Alliance de la Loi.

Notre Seigneur lui même predisant en *Jeremie* cette nouvelle & bienheureuse Alliance qu'il a daigné contracter avec nous en son Fils, fait découler tous les biens, toutes les graces & faveurs qu'il nous communique libéralement par elle, de cette seule four-

<sup>a</sup> Ps. 32. <sup>b</sup> Rom. 4.

source, *la remission de nos pechez* \* Je mettrai, dit-il, *ma Loi au dedans d'eux, & l'écrirai dans leurs cœurs*; Je leur serai Dieu & ils me seront peuple, ils me conoîtront tous, depuis le plus petit jusques au plus grand. Pourquoi, Seigneur, Parce, ajoute-t-il immédiatement après *que je leur pardonnerai leur iniquité, & n'aurai plus de souvenance de leur peché*. Ce peché une fois ôté, son Esprit vient faire son domicile chez nous, il y apporte aussi-tôt la lumière de vie, la consolation & la joie, nous marquant & nous sélant, pour recevoir un jour en notre tems, la gloire & l'immortalité.

Ne vous étonnez donc pas, *Mes Freres*, si le Seigneur Jesus, Chef, Mediateur & Conservateur de cette nouvelle Alliance, nous recommande si expressément de demander tous les jours à Dieu, notre Pere Celeste, *la remission de nos pechez*. C'est le bien des biens, sans lequel tous les biens deviennent des maux, avec lequel tous les maux deviennent des biens; c'est le principe de notre vie, la cause de notre resurrection & spirituelle & corporelle, l'infailible germe de notre immortalité, étant en-  
tiere-

tièrement impossible que ceux qui sont quittes du peché demeurent en la mort.

C'est le sujet dont nous vous parlerons aujourdui, moiennant la favorable assistance de l'Esprit d'enhaut, dans l'exposition du cinquième article de l'*Oraison Dominicale*, où nous prions Dieu de *nous remettre nos pechez, comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensé.*

Cette *Oraison*, que Jesus-Christ, de sa propre bouche, enseigna à ses Disciples, contient *six demandes*, dont les *trois premières* regardent proprement les interêts de Dieu, *les trois dernières* se raportent aux nôtres; Car nous lui demandons *premierement* notre *pa'n* quotidien & cela fut expliqué Dimanche dernier, *ensuite la remission* de nos pechez, & enfin la *conservation* de son Esprit, pour nous empêcher de tomber dans le peché.

Christ commence par les biens temporels & qui appartiennent à cette vie, parce qu'en cette foiblesse de notre nature nos esprits commencent par là, & par ces effets de la bonté de Dieu, visibles & exposez à tous nos sens s'éleyent à la conoissance & à l'admiration de sa grande grace. Mais, ô homme, il n'en faut pas demeurer

là. Ce *pain quotidien* que tu demandes n'est pas le comble où tu dois reposer tes desirs, ce n'en est qu'un degré; monte plus haut, & maintenant que tu as obtenu de la libéralité divine, le soutien, & comme parle l'Écriture, le bâton de ta vie temporelle, élève-toi à l'autre qui est éternelle, & supplie ton Dieu qu'il te donne aussi ce qui t'est nécessaire pour y parvenir, la *remission du péché & la délivrance du malin*. Ne fais pas comme la plus-part des hommes qui ensevelissent & enterrent tous leurs vœux, leurs souhaits & leurs affections dans le *pain* & dans les *commoditez* de cette vie, sans se donner aucun souci de l'autre *pain* & de l'autre *vie*.

De quoi te serviroit le *pain quotidien*, si tes *pechez* ne te sont pardonnés? Quel contentement tirerois-tu de la terre & de la vie terrestre, quand même tu serois exquisément & parfaitement pourvû de tout ce qui s'y peut donner, si tu étois à la fin plongé dans la mort éternelle, à cause de tes pechez? en vain auras-tu l'être, si tu n'as aussi le bien-être. Et pour vous montrer, *Mes Freres*, que c'est aux choses spirituelles que vous devez principalement arrêter vos desirs, remarquez que Notre Seigneur, dans  
cette

cette priere; ne nous donne qu'un article qui regarde le temporel, comprenant tout cela dans ces mots, *donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien*; mais pour le Spirituel, pour ce qui regarde proprement la vie éternelle, il nous en donne cinq; car outre les trois premières qui s'y raportent clairement, la *Santification du Nom de Dieu, l'avenement de son Règne, & l'accomplissement de sa Volonté*, ne se pouvant ni demander ni obtenir de lui, qu'en même tems nous ne demandions & n'obtenions aussi la vie éternelle. Outre tout cela, dis-je, il en ajoute encore deux autres, *Pardonne-nous nos pechez, & delivre-nous du malin*; signe tout évident que sa volonté est que pour une partie des soins, des affections & des désirs que nous donnerons à la terre, nous en donnions cinq au Ciel. Il est si doux, & si bon, qu'il nous permet d'aimer aussi cette vie, mais en la mesure qui lui convient, selon cet excellent, & qu'on ne fauroit jamais assez mediter, enseignement qu'il nous donne ailleurs. *Cherchez premierement le Royaume de Dieu & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par dessus.*

Mais hélas! Combien sont éloignez de cette pratique la plus-part des hommes!

si nous pouvions lire dans leur cœur & pénétrer leur intérieur, pour y découvrir tous les articles des vœux & des prières secrètes qu'ils y font, nous trouverions que tout au contraire de *l'Oraison Dominicale*, pour un article qui regarde le Ciel, il y en a cinq qui concernent la terre.

Je crains beaucoup qu'il ne se trouvât que toutes leurs prières entières aboutissent à la terre, qu'à vrai dire, ils ne demandent pour tout, que le *pain quotidien*, la *graisse*, les *douceurs*, les *honneurs* & les *plaisirs de la terre*, sans se soucier beaucoup du reste. Aveuglement étrange de désirer le plus ardemment ce qui est infiniment moins désirable! de mettre toute son affection dans ce qui n'en mérite que tres peu, & de n'en mettre que tres peu en ce qui en mérite infiniment! Dieu veuille tellement corriger, par la force de son Esprit, ces extravagances d'affections en nous, que desormais nous conformions & nos désirs, & nos prières à *l'Oraison Dominicale*, que nous demandions *premierement* les choses qui regardent le Seigneur, & ensuite, celles qui se rapportent à nous; & qu'entre celles-ci nous embrassions, souhaitions & requerions, avec plus d'ardeur, ce qui sert à la vie de l'ame,

que

que ce qui n'est bon que pour la vie du corps. Que si nous disons, *donne-nous notre pain quotidien*, nous ajoutons incontinent, *pardonne-nous nos pechez, delivre-nous du malin*; Et afin de le mieux pratiquer, considerons, selon l'ordre de notre Catechiste *premierement* quelle est la necessité de cette priere, si elle est telle que chaque Chrétien, sans en excepter aucun, soit obligé de demander à Dieu la remission de ses pechez; *ensuite* quelle est cette remission, & quel est son effet, & *ensin* quelle est la condition sous laquelle nous la demandons, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. Ce sont les quatre Points que nous traiterons brievement dans cet exercice; La *necessité*, le *sens*, l'*effet* & la *condition* de cet article. *Pardonne-nous nos pechez*.

La necessité de cette demande est évidente; car puis que le Seigneur l'a enseignée à ses Apôtres, qui sera si hardi que de s'en exempter? y a-t-il quelcun dans l'Eglise qui puisse presumer d'être plus pur & plus saint qu'eux? de n'avoir pas besoin d'une remission à la demande de laquelle leur Maître & le notre les a si solennellement & si expressément obligez?

Ici vous m'alleguerez, peut-être, que S.

Jean dans sa première Epître Catholique nous assure, & même plusieurs fois que les fidèles, ceux qui sont nés de Dieu ne péchent plus, & même qui plus est, ne peuvent pecher; Puis qu'ils sont en telle condition, à quel propos prioient-ils le Seigneur qu'il leur pardonne leurs pechez?

Mais cette difficulté est fort aisée à résoudre; car il y a deux sortes de pechez, les uns qu'on dit d'infidélité & d'une habitude au mal, & c'est en cette manière que pechent les hommes non regenerés, tandis qu'ils sont encore dans le miserable état où nous naissons tous, esclaves du Diable & de l'iniquité; Et tels pechez sont ceux que S. Paul appelle des <sup>a</sup> pechez précédens que nous commettons avant notre vocation. Le fidèle une fois illuminé par l'Esprit de Dieu en la foi, & qui a obtenu par elle le droit d'être fait son enfant, ne peche plus en cette sorte, & même il est impossible qu'il retombe jamais en de tels pechez, parce, dit le bienheureux Apôtre que la <sup>b</sup> semence de Dieu demeure en lui, la parole incorruptible de vie qui a pris & germé en son ame; & s'il se pouvoit faire que telles personnes regenerées péchassent encore  
en

<sup>a</sup> Rom. 7. 1. Jean 3. 9.

ence sens, ils seroient perdus sans ressource, parce qu'il n'y a point d'autre Sacrifice pour le peché que celui du Seigneur Jesus. C'est donc en cette façon que se doit entendre le passage de *S. Jean* & d'autres semblables passages par lesquels est établie la persévérance des Saints. Mais bien que les fidèles ne puissent jamais tomber dans l'infidélité & dans l'impenitence, ce n'est pas à dire pourtant, qu'il ne leur échape jamais aucune faute contre Dieu & leur prochain, tandis qu'ils sont ici bas; Les plus avancez d'entr'eux nous témoignent le contraire, & reconnoissent avec une sincère humilité, que tous leurs efforts sont pleins d'imperfections; leur justice, de taches; leur obéissance, de manquemens.

En effet quand il est question d'entrer dans cet examen & de comparoitre devant le Seigneur, ils se prosternent sur leur face, & lui demandent grace, avouians que <sup>a</sup> *nulle chair ne peut être justifiée devant lui*; que <sup>b</sup> *si l'homme mortel veut plaider avec lui, il ne lui répondra point de mille articles à un seul*, bien loin de le contenter sur tout, protestant même que <sup>c</sup> *si nous disons que nous n'avons point peché, nous nous seduisons nous-*

m 4

<sup>a</sup> *Pf. 143.* <sup>b</sup> *Iob 9. 21.* <sup>c</sup> *1. Jean 1.*

mêmes, & que la verité n'est point en nous; que pendant que nous languissons en la terre, il y a un combat entre la chair & l'esprit opposez l'un à l'autre, qui ne finira qu'au Ciel; En effet l'Apôtre nous dit <sup>a</sup> qu'ici nous ne voyons qu'obscurément comme en un miroir & par énigme; Puis que l'amour suit la conoissance, il faut bien de nécessité que l'amour que nous portons à notre Dieu soit imparfait, notre conoissance étant toujours imparfaite, pendant que nous sommes environnez de ce corps de mort. Autrement il n'y auroit point de différence entre la condition du fidèle ici-bas & celle qu'il attend là haut, dans les Cieux; Ici nous atteindrions la perfection. Ici nous parviendrions à notre but; car où il n'y a point de peché là sans aucun doute est la souveraine perfection. Or, dit le même Apôtre, <sup>b</sup> nous n'avons point encore atteint où nous tendons, nous ne sommes pas encore rendus accomplis, mais nous poursuivons notre course, pour tâcher d'atteindre au but.

Puis donc que les fideles sont sujets à commettre, tous les jours, quelque faute par la condition de leur chair, il n'y a point de doute qu'ils doivent aussi, sans cesse, recourir à la misericorde de leur Pere celeste,

&c

<sup>a</sup> 1. Cor. 13. <sup>b</sup> Ph. 9.

& lui dire tous les jours, *pardonne-nous nos pechez*; Et de fait ce même S. Jean duquel on nous a alegué l'autorité, nous apprend ce remède contre le peché. \* *Mes petits enfans*, dit-il, *Je vous écris ces choses, afin que vous ne pechiez point; Que si quelqu'un a peché, nous avons un Avocat envers le Pere, savoir, Jesus-Christ le Juste.*

Dans la confiance que nous avons au credit & en la protection de cet Avocat. *Allez avec assurance au trône de Dieu, & nous obtiendrons remission*: Ainsi voiez-vous que le sens de cette priere en revient là; Seigneur, puis que la foiblesse de ma nature est telle que nonobstant la douceur & l'efficace de ta grace, il m'échape souvent diverses offenses contre toi, veuille me les pardonner, sans entrer dans une recherche exacte de ce que je dis, fais, ou pense; *Traite-moi favorablement, passe par dessus mes fautes, avec un œil doux & paternel.*

Que si telle doit être la priere de tous les saints, tandis qu'ils combattent sur la terre, quelle, je vous prie, est la hardiesse & la presumption de ceux qui pensent ne pecher plus, qui soutiennent, que non seulement ils ne créent plus aucune dette, mais mêmes qu'ils

\* 1. Jean 2. 1. 2.

qu'ils se rendent Dieu obligé, & tellement obligé, qu'après leur avoir donné son Ciel & son immortalité, il leur sera encore reliquataire d'une tres grosse somme? Avec quel front ces gens là recitent-ils leur *Pater*? Quand ils viennent à cet article ne sont-ils point honteux en eux mêmes de se moquer ainsi de Dieu? leur bouche dit, *quitte moi mes dettes*, & leur cœur dit, *je ne te dois rien, mais tu m'en dois de reste*. Leur langue demande pardon, & leur ame croit de n'avoir point fait de faute. Dieu, selon leur extravagante conception, auroit plutot besoin de requerir d'eux qu'ils lui remettent ses dettes, ou du moins lui donnent terme jusques au dernier jour, qu'eux de lui demander la remission des leurs.

Or il y en a qui tiennent que l'homme, non seulement peut vivre sans pecher, mais mêmes qu'il y a eu & qu'il y a encore quantité de personnes qui vivent ainsi en effet. Ces gens-là, quels qu'ils soient, disent la *prière* que le Seigneur nous a enseignée ou non; s'ils ne la disent point, ils se retranchent eux-mêmes de la communion des fidèles, & défavouënt Jesus-Christ pour leur Maître, puis qu'ils n'obeissent pas à ce qu'il a ordonné à ses Disciples. *Priez ainsi*, leur dit-il.

Que

Que s'ils recitent quelquefois cette *Prière*, il faut donc malgré eux qu'ils confessent qu'ils sont coupables de quelque péché, puis qu'ils en demandent le pardon; Car de dire que tels parfaits font seulement cette *prière* par humilité, non qu'en effet ils soient, ou se reconnoissent coupables, c'est une allegation indigne d'un Chrétien. L'humilité n'est pas menteuse. Les vertus Chrétiennes s'entretiennent toutes les unes les autres. Nulle d'elles ne veut être exercée aux dépens de quelqu'une de ses compagnes; elles se portent un mutuel respect; l'humilité est la sœur de la vérité. Pour l'acquiescer de l'une il ne faut pas renoncer à l'autre. Certes si tu n'es point pecheur, ce n'est pas humilité, mais bêtise & vanité de dire que tu es pecheur. Nous ne trouvons point dans l'Écriture aucun exemple de cette sorte d'humilité qui est bonne dans le monde, pour la flatterie, mais qui est abominable devant Dieu, qui voit le secret de nos cœurs, & veut que nous parlions comme nous pensons.

Dans les Psaumes & ailleurs vous voyez souvent les serviteurs de Dieu alleguer fincèrement & franchement au Seigneur, la justice de leur cause & l'intégrité de leur con-

conduite, selon cette nouvelle Theologie, qui estime le mensonge necessaire à l'humilité, ils auroient en cela peché par orgueil; car si c'est humilité de s'attribuer le peché, bien qu'on n'en soit pas coupable, ce sera orgueil de ne point defavouër les vertus & les graces desquelles on se sent doüé. Soit donc conclu qu'en ce monde tous les hommes ont encore en eux quelque sorte de peché, puis que tous sont obligez à en demander à Dieu la remission.

Or pour bien entendre quelle elle est, il faut ici remarquer; que dans le Texte Original de S. Matthieu il y a mot pour mot \* *Quitte nous nos dettes, comme nous les quittons à nos debiteurs*; Car dans la langue Chaldaique en laquelle parloit alors Notre Seigneur, *debiteur* signifie *coupable*, comme vous le voiez au treizième de S. Luc, *pensez vous, dit le Seigneur, que ces dix-huit sur lesquels tomba la Tour en Siloë, & les tua, eussent plus offensé Dieu que tous les habitans de Jerusalem?* Il y a dans l'original, *fussent plus debiteurs que tous les habitans de Jerusalem?* Et au 1. livre des Rois, dès le commencement *Bersabée* parlant à David. Il arrivera, lui dit-elle, *qu'ainsi-tot que le Roi mon Seigneur sera endormi*

\* Matth. 6. 12.

*endormi avec ses Peres, moi & mon fils Salomon serons tenus pour coupables. Le Chaldéen dit, pour débiteurs. Comme donc débiteur veut dire coupable & pecheur, de même une dette signifie la coulpe le crime ou le peché. En effet la raison de cette signification est assez claire, par le raport qui est entre une dette & un crime; car comme l'une oblige l'homme au paiement, l'autre aussi l'oblige à la peine, l'une & l'autre lie & ôte à l'homme une partie de sa liberté. Le paiement aussi s'exige à peu près en la même façon que la peine. La justice ordonne les prisons pour l'une & pour l'autre; Et vous voiez que parmi toutes les nations civilisées les deux Juridictions marchent ensemble, elles s'exercent mêmes bien souvent par les mêmes personnes.*

Ces similitudes qui sont entre les choses mêmes en ont confondu les termes, bien qu'au fonds, comme vous le verrez incontinent, il y ait quelque difference entre l'une & l'autre; Ainsi donc nos *dettes* sont nos *pechez*; Quitter nos *dettes*, c'est nous pardonner nos *pechez*; Or le Seigneur s'est voulu servir de cette façon de parler dans ce lieu & en beaucoup d'autres, pour nous apprendre par là une tres-excellente & tres necessaire doctri-

doctrine, favoir, quel est le pardon que Dieu nous accorde de nos pechez. *Quitter une dette c'est la remettre* gratuitement, sans en exiger le paiement. Vous ne direz pas que celui-là quitte sa dette qui la fait paier à son debiteur; Notre Seigneur apellant donc ainsi le *pardon* que Dieu nous accorde de nos pechez, nous montre évidemment que son pardon est gratuit, sans que le Seigneur exige de nous aucune satisfaction pour nous racheter de la peine que nous avons encouruë par là.

D'où s'ensuit la conviction de *deux erreurs* tres pernicieuses qui ont vogue dans l'Eglise Romaine. La *premiere* est que le peché des fidèles s'efface devant Dieu par de certaines souffrances, & quelquefois aussi par de certaines œuvres qui interviennent de la part de l'homme, & sont en effet des satisfactions valables, qui contrebalancent la peine du peché, & par ce moien en exemptent l'homme. Certes si cela est, vous voiez bien que Dieu ne nous remet pas nos *dettes*; & je ne sai avec quelle conscience nos *Adversaires* peuvent dire cette *Oraison*; car toutes les fois qu'ils la prononcent ils détruisent leurs propres sentimens, & prononcent sentence contr'eux mêmes.

Si

Si tu satisfais à Dieu, pourquoi le pries-tu qu'il te *quitte*? Il n'y a point de lieu à la *grace* où le paiement est complet. Tu n'as que faire d'implorer la bonté de ton *Créancier*, si tu as en ta main de quoi le satisfaire, & même de quoi le paier au delà; car non content de meriter la *remission* pour toi, tu nous ~~veux~~ de plus persuader que tu satisfais même ~~à~~ autrui, qu'une partie de tes deniers est dispensée au soulagement de tes pauvres freres. Que si de l'autre côté tu supplies, tous les jours, le Seigneur qu'il te quitte tes *dettes*, avouë donc que tu n'as pas de quoi satisfaire; Car ce n'est pas là le langage d'un homme, qui a de quoi paier.

Je ne dis point pour ce coup, que c'est une énorme & insupportable présomption de se vanter de pouvoir satisfaire à la Justice Divine, pour nos pechez, puis que leur démerite étant infini, leur satisfaction doit être d'une valeur infinie, au lieu que tout ce qui part de nous ne peut être que d'un prix tres-fini, puis que nous mêmes & toute notre essence est finie.

Je ne dis point non plus que cette malheureuse doctrine anéantit entierement la croix du Seigneur, & qu'elle outrage cruellement le sacré sang qu'il y a une fois répandu,

nous

nous obligeant encore à des satisfactions après cela, comme si la fienne étoit imparfaite, comme si elle ne nous avoit pas sanctifiés, engloutissant entièrement tous nos crimes; comme si ceux-là qui sont lavez au sang du Seigneur étoient encore tachez; Mais je dirai seulement qu'elle fait un tort inconcevable à la bonté de Dieu, lui ôtant la gloire que son Fils nous enseigne de lui rendre chaque jour, en le priant de *nous quitter nos dettes* demande vaine, inutile & ridicule en la bouche de ceux qui satisfont, si tant est qu'il y en ait au monde.

Et ce que le Seigneur ajoute confirme ce que nous avons dit ci-dessus tres évidemment. *Quitte nous nos dettes, comme nous les quittons* dit-il, à ceux qui nous doivent; faisant ici la même comparaison que nous lisons dans *S. Paul* au chap. 4. de son Epitre aux Ephesiens; & dans celle qu'il écrivoit aux Colossiens; *soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassions & de tendresse, vous entrepardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Jesus-Christ.*

Certes la façon en laquelle Dieu nous pardonne nos pechez est semblable à cette par laquelle nous pardonnons par charité à nos prochains, les offenses qu'ils ont commises

misses contre nous; Or ce pardon que nous accordons à nos frères est & doit être gratuit, selon le régleme[n]t de Jesus-Christ dans son Evangile.

En conscience seroit-ce un acte de charité & de bonté de ne point remettre à son frere la faute dont il est coupable, qu'auparavant il ne s'en eût rendu une entière satisfaction? Les Peagers & les plus cruels d'entre les hommes n'en font-ils pas tous les jours autant? Il s'ensuit donc tout de même, & en beaucoup plus forts termes, que la bonté de Dieu envers nous est purement gratuite, & non méritée par aucune satisfaction de notre part. Mais, ô fidèle, tu m'objecteras peut-être que la satisfaction du Seigneur Jesus étant intervenüe pour nos pechez, l'on ne peut pas dire que Dieu nous les remette gratuitement.

Je répons à cela, *premierement*, qu'à l'égard de nos *Adversaires*, cette allegation rend leur cause plus mauvaise, au lieu de la rendre meilleure; car elle conclut qu'outre l'outrage qu'ils font à la bonté Divine, prétendant qu'elle ne remet point leurs pechez gratuitement, ils offensent encore tres grièvement sa justice, en voulant qu'il exige de nous une satisfaction pour des pechez ex

piez par la fatisfaction de Christ ; ce qui seroit faire paier une dette deux fois , rigueur tres contraire à toute sorte de justice.

Mais au fonds je dis que la fatisfaction exhibée au Pere , par le Seigneur Jesus sur la Croix, n'empêche en aucune façon que le *pardon* qu'il nous accorde de nos pechez, ne soit entierement gratuit; car il est tres constant qu'il ne nous coute rien. C'est le Pere même qui nous a fait present de son Christ, nous ne lui avons pas offert du notre, il nous l'a donné du sien; de sorte que toute cette *Redemption* ne nous coute rien. C'est le Christ de Dieu qui a souffert tout le travail, qui a enduré les peines, & la raison de la Justice Divine l'exigeoit ainsi necessairement; car il y a dans cet endroit quelque *difference* entre les *pechez* & les *dettes*.

Nul n'a interêt dans vos dettes que votre creancier; Si donc il est assez riche pour s'en passer, il ne fait tort à personne de vous les quitter, sans aucune fatisfaction. La Justice publique ni particuliere n'y est point blessée; mais il n'en est pas de même à l'égard des crimes; car outre l'interêt qu'y ont les particuliers contre lesquels ils ont été commis, la Justice publique y a aussi le sien; les crimes ne se punissent pas pour satisfaire la

**haine**

haine & la passion vangeresse des personnes; mais on les punit, parce qu'il est juste qu'ils soient punis; & il seroit injuste qu'ils ne le fussent pas; Et vous en avez même quelque image entre les hommes, où vous voiez que les interets des Parties sont distincts & differens de ceux de la Justice; or les interets de la Justice ne se peuvent donner, sans injustice; puis donc que Dieu est tresjuste, & ne peut en aucune façon rien faire qui ne soit souverainement juste, il a falu de necessité que sa Justice fût appaisée par la satisfaction de Jesus-Christ, afin qu'en suite il pût exercer sa bonté sur les hommes qui croient en lui.

Comme donc sa misericorde ne choque point sa Justice satisfaite pleinement par la mort de l'Agneau sans tâche, de même sa Justice ne détruit point sa bonté, qui transférant les peines de nos crimes sur Jesus-Christ, à qui naturellement elles n'étoient pas deuës; nous accorde une pleine remission de nos pechez, à nous qui ne meritions rien moins que cela. Et sa gratuité est d'autant plus admirable, que pour l'exercer il a falu combler ce grand abîme qui nous separoit de Dieu, par l'oblation de son propre Fils.

Le *premier* Point de sa bonté est en ce qu'il nous remet nos offenses, ne nous les imputant nullement. Le *second* encore plus grand, est que pour nous faire ce bien il nous a donné, avant toutes choses, son propre Fils, afin que nous obtenions par son sang notre reconciliation avec Dieu. Puis donc que sa bonté est désormais libre, sa Justice n'ayant plus aucun droit de l'arrêter, demandons lui hardiment qu'il nous remette nos pechez.

Loin d'ici les *satisfactions*, les *expiations*, les *Jubilez*, les *grains benits*, les *chapelets*, & telles autres menües bagarelles qui obscurcissent & ombragent toute la misericorde Divine. Cette misericorde est notre *Jubilé* & notre *satisfaction*; Toutes les fois que tu leveras les yeux au Ciel, & que d'un cœur humble & sincère tu diras à Dieu, *remets moi mes pechez*, il te les remettra. L'*Oraison* de Christ ne peut être vaine; Tout ce que nous demandons en son Nom nous sera accordé.

Quant aux prieres prescrites par un *Vrain VIII*. & par tels autres, nous ne savons d'où ils ont l'autorité, ou de nous les ordonner, ou de nous en promettre tant de fruit; Nous savons au contraire que c'est

c'est entreprendre sur le droit de Dieu que de vouloir ainsi lier & délier les consciences humaines; Mais l'autorité de Christ nous a été recommandée du Ciel; en la suivant nous n'avons pas besoin des inventions de l'homme.

L'autre abus de l'Eglise Romaine contraire à cet article, est, qu'ils estiment qu'après que Dieu nous a remis nos pechez, il reste encore des peines à souffrir, dont les fidèles s'aquittent, ou en ce monde ici, ou en *Purgatoire*; Mais si nos pechez sont des dettes, si Dieu nous les remet par sa bonté, comment se peut-il faire qu'après cela, il ne laisse pas de nous punir? Est-ce quitter une dette que d'envoyer ton débiteur en prison, lui faire souffrir diverses peines, & ne point permettre qu'il en sorte, jusques à ce qu'il t'ait rendu le dernier quadrain? Où est la raison, où est le sens commun, qui puisse digérer de telles absurditez? Et c'est néanmoins la façon dont ces gens prétendent que Dieu traite ses enfans. *Il leur pardonne*, disent-ils, mais il ne laisse pas de tirer d'eux les peines temporelles de leur faute.

Quand les fidèles prient leur Pere, ou ils sont exaucez ou non. S'ils sont exaucez, il leur quitte leurs pechez; Et en ce cas, que

devient le *Purgatoire*, s'ils ne font point exaucez, pourquoi donc prient-ils en ces termes? Et que deviennent tant de promesses que le Pere & le Fils nous ont données, que le S. Esprit nous a ratifiées, que toutes nos prieres & requêtes seront ouïes, accordées, interinées? Ne crain donc point, ô homme, puis que Christ t'ordonne de prier Dieu qu'il te quitte tes pechez, Dieu assurément te les veut quitter, te les remettre entièrement, t'en pardonner & la coulpe & la peine. Prends garde seulement, lors que tu lui presenteras cette priere, de le faire avec un cœur sincère.

*Premierement* il faut que tu sentes ton peché. Comment en demanderois-tu pardon, si tu n'en as point de sentiment? Celui qui pense ne rien devoir, quelque pauvre & indigent qu'il soit, ne demande pas qu'on lui quitte rien, la plus-part du monde est lethargique en cet endroit; Quand nous souffrons le moindre mal, que nous tombons dans quelque affliction, nous le ressentons vivement; nous remplissons l'air de nos plaintes, nous en importunons Dieu & les hommes; Mais pour tant & tant de pechez que nous commettons, ou que nous voyons commettre aux autres, à peine nous

remuons-

remuons-nous seulement. Charnels & matériels que nous sommes, nous ne sentons que ce qui frappe la chair, ce qui traverse les plaisirs & les satisfactions, ce qui blesse l'ame ne nous touche point! Nous ressemblons aux enfans qui pleurent, des jours entiers, la perte d'une poupée, & n'ont aucune apprehension ni douleur pour les maladies, & la mort de leurs pere & mere, & tels autres maux, quand ils arrivent dans leur famille.

O homme! tu t'affliges d'avoir perdu un arpent de terre, ou un vain honneur dont tu jouissois, tu fais de grans cris sur telles disgraces, & t'appelles malheureux, & cependant tu ne sens point les maux beaucoup plus grands & plus véritables que tu portes dans ton sein! Ton peché ne te pèse point, & la moindre douleur, le moindre mal t'est insupportable! Maintenant que la main de Dieu est sur toi, qu'elle fait entrer ses flèches dans ta chair, que pour reveiller ta stupidité elle te pique par l'endroit où tu es le plus sensible, tu t'émeus, tu pleures, tu te tourmentes. O mon ami, que tes larmes & tes ressentimens eussent été bien plus prudemment & plus à propos employez, à l'occasion de tes pechez! c'étoit alors qu'il fa-



loit gémir, soupirer, crier à Dieu & lui demander pardon. Te plains-tu d'être tombé en disgrâce, aiant cruellement outragé ton Prince, sans implorer sa grace ? sans te repentir de tes fautes ? Ces émotions que tu sens maintenant viennent bien tard ; Mais elles viennent toujours à tems, pourvû qu'elles soient jointes avec un vrai & sérieux déplaisir & regret de tes pechez passez ; car il n'y a point de prescription contre la repentance. Nous avons à faire à un Dieu qui a toujours les bras tendus pour recevoir les pecheurs, toujours son oreille & son cœur ouvert, pour y laisser entrer leurs cris.

Après ce sentiment du peché, la confession suit d'elle-même, non pas toujours devant les hommes, mais bien toujours devant Dieu ; Car, dit S. Jean, \* *si nous confessons nos pechez, il est fidèle & juste pour nous les pardonner, & nous nettoier de toute iniquité.* Enfin, pour bien faire cette priere à Dieu, il faut avoir une veritable charité envers les hommes ; ce que le Seigneur nous enseigne, nous commandant de dire en commun, *pardonne-nous ; & non seulement pardonne moi, pour te montrer, à fidèle,*  
*que*

\* 1. Jean 1.

que tu dois desirer, procurer, demander le salut de tes frères, & la remission de leurs fautes, aussi bien que des tiennes propres. Cette divine *Oraison* est toute pleine de cet enseignement de charité, n'y ayant aucun de ses articles, qui ne soit conçu en commun, pour l'utilité de toute l'Eglise, & non pour la notre en particulier, telle est cette *remission des pechez* que nous demandons à Dieu.

Les fruits qu'elle nous apporte sont grands & excellens; car par ce moien, *dit notre Catechiste*, nous sommes agréables à Dieu, nos consciences sont assurées, & ensuite jouissent de la vie; ce qui met inimitié entre Dieu & nous, c'est le *peché*, comme nous disions au commencement; Le *peché* une fois pardonné, Dieu nous aime, il nous regarde d'un œil doux & favorable, non plus comme Juge, mais comme Pere,

Quel bonheur d'avoir pour favorable celui-là même, sans lequel la faveur de tout le reste ne nous peut de rien servir! Tandis que tes pechez ne te sont point pardonnés, Dieu est ton ennemi & toute la nature ensuite. De quel côté que tu te tournes, les armes & les vengeances de ~~ton~~ Créateur sont sur toi; de sorte que si ta  
chair

chair ne t'avoit point crevé les yeux , tu verrois en tout lieu & en tout tems, la nuit, le jour, dans la ville & à la campagne, la foudre de ses indignations sur le point d'éclater, & prête à fondre sur ta miserable tête, pour l'écraser à jamais dans les enfers.

Mais au contraire tes pechez te font-ils pardonner, alors Dieu remet son épée dans le fourreau & te tend une main pleine de grace & de bénédictions, qui ne te quittera point qu'elle ne t'ait élevé dans son Ciel, te garantissant cependant de tous maux, quels qu'ils puissent être. Le sentiment de ce bonheur dépend du sentiment de la remission de tes pechez. Prie Dieu qu'il te le donne, qu'il écrive ton absolution & ta grace dans ton cœur; Alors la paix y sera répandue; car *étant justifiés*, dit l'Apôtre, \* *nous avons paix avec Dieu*. Il n'est pas possible de t'expliquer combien elle est douce & délicieuse, puis qu'elle surpasse toutes nos pensées, mais tu peux bien comprendre aisément, par son contraire, quel inestimable bonheur elle procure à l'homme.

Remets-toi devant les yeux la triste & mi;

\* Rom. 5. 1.

miserable condition du pecheur ; qui a sa conscience effraïée , agitée & tourmentée par la crainte de la colère de Dieu , troublée par le sentiment de ses propres indignitez. Quel orage & quelle tempête plus cruelle se peut-on figurer que celle-là ? Quand je me suis tû, dit David, \* mes os se sont envieillis, comme aussi lors que je n'ai fait que rugir tout le jour, ma vigueur s'est desséchée comme l'herbe en Eté ; C'est l'état de l'homme qui ne sent pas la remission de son péché ; cette inquiétude continuelle, comme un feu cuisant, le brûle & le consume au dedans, dessèche la moëlle de ses os, & lui flétrit le cœur ; Mais, ajoute le Propheete, je t'ai déclaré mon péché, & tu en as ôté la peine.

C'est le fruit de la priere que le fidèle fait à Dieu ; cette douce joie entre aussitôt en son ame, qui la remet & la recrée. Dès que tu auras dit à Dieu, *pardonne-moi mes pechez*, il te dira par la voix de son Esprit, *tes pechez te sont pardonnez, va-t-en en paix*. Puis que les fruits & les effets de cette priere sont si exquis, *Mes Freres*, soions assidus à les cueillir, aions-la continuellement dans la bouche & dans le cœur. Il ne se

\* Psaume 32.

se peut faire que nous n'aions besoin de *pard*  
*don* & de *consolation*, demandons les à Dieu  
continuellement.

Mais il faut, avant que de finir, expliquer  
en peu de mots la condition que le Seigneur  
ajoute en cette demande. *Pardonne-nous*  
*nos pechez; comme nous les pardonnons*, dit-il,  
*à ceux qui nous ont offensez*. Dans la plus-  
part des pechez il y a deux offenses à consi-  
derer, l'une contre Dieu & l'autre contre  
l'homme. Nous devons à Dieu un hon-  
neur, un respect & un service souverain;  
Nous devons à l'homme, l'amour & l'édifi-  
cation. Dans la plus-part des pechez l'un  
& l'autre est violé. Il y a manque de res-  
pect & de veneration envers Dieu, & man-  
que de charité envers l'homme; mais la  
principale faute que l'on commette dans le  
peché est celle qui regarde Dieu; Il n'y a  
que lui seul qui la puisse remettre, comme  
n'y aiant que lui seul qui soit le Juge Souve-  
rain du monde. Les Ministres annoncent  
bien ce *pard**on* aux hommes, de sa part &  
en son autorité, comme les Officiers d'un  
Prince publient ses graces & ses faveurs;  
Mais c'est lui seul qui le donne \* *nous som-*  
*mes Ambassadeurs pour Christ*, dit l'Apotre,  
*comme*

\* 2. Cor. 5.

comme si Dieu exhortoit par nous ; nous supplions pour Christ, que vous soyez reconciliés à Dieu. Et c'est à cet égard que doit être prise ce que dit le Psalmiste au Ps. 51. *J'ai peché contre toi, contre toi proprement* ; Certes il avoit aussi très grièvement peché contre *Yrie*, lui ayant méchamment ravi l'honneur & la vie ; Il avoit peché contre *Bersabée*, contre tout *Israël*, exposant aux yeux de son peuple un très-énorme scandale, par cette action si honteuse ; Et néanmoins il dit qu'il n'a peché que contre Dieu, parce que tout ce qu'il avoit commis de crime contre les autres n'étoit rien en comparaison de l'offense qu'il avoit commise contre Dieu.

On peut dire la même chose de tous les pechez des hommes, sur tout des fidèles qui doivent beaucoup plus à Dieu que tous les autres hommes ; Mais hors de cette comparaison, il est certain que le peché s'adresse aussi à l'homme, lui ôte injustement, ou le bien, ou l'honneur, ou la vie, ou la réputation, ou du moins l'édification qui lui est due ; car quand mêmes ton prochain n'auroit d'autre intérêt dans tes actions vicieuses, que celui du scandale qu'elle lui donne, il y en a toujours beaucoup. C'est donc à cela que se rapporte la *remission des*  
**offen-**

offenses que les hommes ont commises contre nous. *Nous les leur remettons*, quand nous leur quittons cet intérêt que nous y avons, à cause duquel ils nous devoient en effet une satisfaction qui y fût proportionnée, quand nous n'en tirons point la vengeance.

Mais, me direz-vous, ce pardon que nous accordons à nos frères mérite-t-il que Dieu nous pardonne aussi de sa part, les fautes que nous commettons contre lui? notre *Catechiste* répond que non; car *premierement* si cela étoit, la remission de nos pechez ne seroit pas gratuite; comme le salaire que vous donnez à un mercenaire n'est pas gratuit, parce qu'il le mérite, son travail & le fruit que vous en recueillez vaut autant que l'argent qu'il en tire de vous; Si donc notre bonté envers nos frères mérite la grace de Dieu, certes la grace de Dieu n'est plus une *remission*, c'est une *justice*, c'est la *retribution* d'une chose due. Ensuite elle rabattroit beaucoup du prix de la satisfaction de Jesus-Christ, & mêmes elle l'anéantiroit entierement; Car si notre humanité & indulgence envers nos prochains mérite que Dieu nous pardonne nos pechez, Christ est mort en vain, puis qu'il est

est mort pour nous meriter une chose qui a été déjà toute meritée.

Enfin, comment est-ce que la remission que nous accordons à nos frères, des offenses qu'ils ont commises contre nous, peut meriter quelque chose envers Dieu, puis que c'est une chose deuë? Ne pense pas faire une œuvre de surérogation, quand tu pardones à ton frère; En cela tu ne fais que ce que tu dois, une chose à laquelle tu es obligé par le droit divin & humain, par le respect de Dieu, & par la communion que tu as avec l'homme; une chose à laquelle tu ne peux manquer, sans te rendre criminel & coupable en diverses manieres; Or qui fait ce qu'il doit, par là ne merite rien, à proprement parler.

Mais puis que la chose est ainsi, pourquoi donc Notre Seigneur Jesus-Christ a-t-il ajouté cette condition, *Pardonne-nous nos pechez, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé?* Certes il l'a fait pour beaucoup de raisons; car *premierement*, si vous avez égard à Dieu, ces mots lui representent les considerations qui ont accoutumé de le porter à *pardonner*. Le frere qui pardonne à son frere ne merite pas par là que son Pere lui pardonne aussi. Mais son Pere cependant ne  
laisse

laisse pas d'agréer cette bonté & douceur naturelle, & d'être par ce moien ému & attendri en quelque façon; c'est ainsi qu'en use notre Pere Celeste.

Toutes nos gratuitez ne l'obligent à rien, ne meritent rien devant lui; Mais il ne laisse pas pourtant de les agréer, d'y prendre plaisir, de se souvenir que ce sont les marques assurées de ceux qui appartiennent à son Christ, auxquels il a promis gratuitement de leur pardonner toutes leurs fautes; C'est tout autant que si nous lui disions, Seigneur, je suis pecheur à la verité, & je t'offense, tous les jours, ne te rendant pas la reconnoissance que je te dois pour tant de biens que j'ai reçus de ta liberalité; Mais, ô bon Dieu, si est-ce que j'appartiens à ton Fils, que je suis sélé & racheté par ton Esprit; Tu ne me peux méconoitre, car tu vois que par ta grâce mon cœur est disposé & humilié de la sorte, qu'il pardonne volontiers à mes freres les fautes qu'ils ont commises contre moi; souvien-toi donc que je suis de ceux-là à qui tu promets misericorde, avec lesquels tu n'entres point en conte, contre lesquels il n'y a point de loi.

De plus en ces mots est contenu un raisonnement du moindre au plus grand,

con-

comme l'on parle dans les Ecoles. Si nous qui ne sommes que poudre & cendre, pardonnons à nos frères, les fautes qu'ils ont commises contre nous, combien plus, ô notre Grand Dieu! nous pardonneras-tu les nôtres, toi qui es le Dieu de miséricorde, clement, pitoiable, enclin à faire grace; Toi dont la grace est un abîme sans fonds & sans bornes; Toi qui as commandé à l'homme de pardonner jusques à sept fois septante fois, c'est à-dire, une infinité de fois; ne déploieras-tu point sur l'homme, sur ton serviteur, sur ton enfant, cette même bonté?

Mais quant à nous ces mêmes *mots* nous avertissent aussi d'un devoir tres necessaire en toutes façons, d'un devoir que le Seigneur Jesus ne se peut, par maniere de dire, laisser de nous recommander; savoir, que nous soyions pronts & faciles à pardonner les uns aux autres. Il a donc inséré cette clause dans notre *Oraison ordinaire*, afin que jamais nous ne la disions, sans y penser. O homme! avec quel front peux tu prononcer ces paroles sacrées. *Pardonne-nous nos pechez, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, couvant cependant en ton cœur, des haines & des animositez noires

contre tes freres? N'as-tu point d'horreur de la peine à laquelle tu te condannes toi-même? Il ne faut point ici être fort habile Philosophe, pour conclurre, que priant Dieu de cette sorte, c'est autant que si tu le priois de te danner éternellement, *Pardonne moi, lui dis-tu, mes pechez, comme je les pardonne à ceux qui m'ont offensé.*

Mais, ô miserable que tu es! tu ne les leur pardonnes point, quelque legers qu'ils soient, tu ne leur en veux rien rabatre, tu les travailles & les tourmentes autant qu'il t'est possible! leurs peines & leurs prieres ne te touchent point; Et bien que tu leur fasses beaucoup de mal, si est-ce que ton cœur leur en souhaite beaucoup davantage. Si ta puissance s'étendoit aussi loin que ta perverse & maudite volonté, tu les écraserois & les ruinerois entierement; Et après tout cela tu pries Dieu *qu'il te pardonne, comme tu leur pardonnes.* Tu le pries donc qu'il déploie contre toi tous les effets de sa colere, qu'il se tienne éloigné de toi, qu'il ne te regarde jamais qu'avec fureur; qu'il médite à loisir les moiens de se vanger de ton ingratitude; que non seulement il égale ses punitions à tes crimes,

*mais*

mais qu'il te châtie encore au delà de ce que tu mérites.

Ta prière, si tu ne te repens, sera exaucée, n'en doute point, tu seras traité comme tu traites les autres, & condamné par ta propre bouche, *condamnation sans miséricorde sera contre toi*; puis que tu n'uses point de miséricorde. Ce grand Seigneur que tu pries maintenant par moquerie, sans penser à ce que tu lui dis, met toutes ces choses dans son registre & t'en fera un jour répondre devant les Cieux & la terre. *Vien-ça, te dira-t-il, serviteur méchant & dénaturé; Je t'avois quitté une dette immense & infinie, ne te falloit-il pas aussi avoir compassion de ton compagnon de service, comme j'avois eu pitié de toi?* Je t'avois remis les talens entiers, & tu as exigé jusques au quadrin de tes pauvres frères. Tu étois mon ennemi; & néanmoins j'ai eu pitié de toi; Ils sont tes frères, & tu n'as point eu pitié d'eux.

Alors, ô homme, en cet épouvantable Jugement s'éleveront contre toi, comme témoins de ton impiété & de ton extrême dureté, toutes ces oraisons que tu prononces, tous les jours, mais de la bouche seulement, sans y avoir le cœur; elles comparoîtront à ta confusion, & feront voir

que puis que le pardon que tu requerois étoit sous condition de pardonner à autrui, ce que jamais tu n'as fait; il n'y a rien de si juste que ta condamnation & ton enfer.

• Benez aussi à cét article, vous qui pardonnez à vos frères, mais froidement & à demi seulement; *Je ne leur veux point de mal*, dites-vous, Dieu veuille que cela soit, mais aussi vous ne leur faites point de bien. Vouddriez-vous que Dieu vous pardonnât de la sorte? qu'après vous avoir quitté vos pechez, ik vous laissât là, sans vous visiter, sans éclairer vos ames de son Esprit; sans vous faire gouter les fruits de son amour? Assurément vous ne le voudriez pas; Et de fait cela est impossible. Il ne pardonne à personne qu'il ne l'aime, & qu'il ne lui fasse du bien; Et pour vous, si vous aviez la vraie charité envers vos frères, vous n'en demeureriez pas en ces termes.

• Puis donc que vous vous engagez par cette priere à pardonner à vos frères, en la même sorte que vous desirez que le Seigneur vous pardonne, élargissez vos cœurs, bannissez-en, non seulement l'animosité & la haine, mais aussi les froideurs & les indifferences. Ne vous contentez pas de ne  
point

point faire, & de ne point dire de mal à ceux qui vous ont offensez; Ce n'est pas assez, il faut leur faire du bien, leur donner des vifs & évidens témoignages de l'amour que vous leur portez. Le Dieu de charité veuille lui-même, par sa miséricordieuse puissance, nous arracher ces cœurs de pierre que nous avons naturellement, nous donner des cœurs de chair, faciles à pardonner, & à aimer, afin que nous obtenions de lui le pardon qui nous est nécessaire, pour entrer dans ce Bienheureux Roiaume auquel nous aspirons.

AINSI SOIT-IL.

• 3 SERMON